



Assemblée générale

Distr. générale
5 avril 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2022/23	1 030 269 900
Dépenses de 2022/23	1 015 835 500
Solde inutilisé de 2022/23	14 434 400
Crédits ouverts pour 2023/24	1 064 353 200
Montant estimatif des dépenses de 2023/24 ^a	1 042 554 800
Montant estimatif du solde inutilisé de 2023/24	21 798 400
Projet de budget du Secrétaire général pour 2024/25	918 458 000
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2024/25	4 974 500
Recommandation du Comité consultatif pour 2024/25	913 483 500

^a Montant estimatif au 29 février 2024.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen des rapports portant sur le financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ([A/78/640](#) et [A/78/741](#)), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 15 mars 2024. Le Comité énonce ses observations et recommandations sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport portant la cote [A/78/744](#) et fait part de celles qui ont trait aux constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 dans son rapport paru sous la cote [A/78/804](#).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

2. Par sa résolution [76/284](#), l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 1 030 269 900 dollars (montant net : 1 003 044 700 dollars) pour financer le fonctionnement de la Mission durant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'est élevé à 1 015 835 500 dollars (montant net : 989 170 400 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation des crédits de 98,6 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 14 434 400 dollars, représente 1,4 % du montant total des crédits ouverts pour l'exercice. Il s'explique par des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel militaire et du personnel de police (5 070 800 dollars, soit 1,0 %), compensées par des montants plus faibles que prévu aux rubriques Personnel civil (14 634 600 dollars, 5,4 %) et Dépenses opérationnelles (4 870 600 dollars, 1,9 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice 2022/2023 ([A/78/640](#)).

3. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, les engagements non réglés pour l'exercice 2022/23 s'élevaient à 101 857 700 dollars (9,9 % du montant total des crédits ouverts), soit 56 414 700 dollars (35,6 %) de moins que le montant non réglé au 30 juin 2022 pour l'exercice 2021/22 (158 272 400 dollars). Ayant posé la question, il lui a été répondu qu'au 31 mars 2024, les engagements non réglés pour l'exercice 2022/23 avaient baissé, s'établissant à 11 353 565 dollars (1,1 % du montant total des crédits ouverts) : 1 840 574 dollars à la rubrique Militaires et personnel de police, 1 634 733 dollars à la rubrique Personnel civil et 7 878 258 dollars à la rubrique Dépenses opérationnelles. Les engagements non réglés à la rubrique Militaires et personnel de police et afférents à des exercices antérieurs se répartissent comme suit : 4 436 150 dollars pour 2018/19, 3 044 946 dollars pour 2019/20, 1 455 049 dollars pour 2020/21, et 919 133 dollars pour 2021/22. Le Comité revient sur la question des engagements non réglés dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/78/744](#)).

4. En ce qui concerne les réaffectations de ressources, un montant de 5 070 800 dollars a été transféré à la catégorie I (Militaires et personnel de police) afin de couvrir les dépenses, supérieures aux prévisions, engagées au titre des rations, des voyages liés au déploiement, de la relève et du rapatriement, du transport du matériel appartenant aux contingents, ainsi que celles liées à l'augmentation de l'indemnité de subsistance (missions). Sur ce montant, 4 674 600 dollars avaient préalablement été

affectés à la catégorie II (Personnel civil) et 396 200 dollars à la catégorie III (Dépenses opérationnelles). Les transferts ont pu être effectués principalement parce que les taux de vacance se sont révélés plus élevés que prévu et que le montant des dépenses communes de personnel et des traitements a été inférieur aux prévisions du fait de la baisse du coefficient d'ajustement et du coût des opérations aériennes, certains vols non urgents au-dessus du Nord-Kivu ayant été suspendus après qu'un hélicoptère a essuyé des tirs. **Le Comité consultatif compte trouver des informations plus détaillées sur les dépenses communes de personnel dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires qui accompagnera le prochain projet de budget.**

Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes

5. Le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2023 (A/78/5 (Vol. II), chap. II). En ce qui concerne la MONUSCO, le Comité des commissaires aux comptes a examiné, entre autres choses, la gestion des processus budgétaires, la gestion de la composante civile des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles et le recouvrement des coûts (ibid., sect. C. D. et E). Il a examiné les difficultés et les risques liés à la transition de la Mission vers un désengagement et notamment recommandé que l'Administration passe en revue les excédents cumulés dans le fonds de recouvrement des coûts par cette mission et procède aux ajustements nécessaires. **Le Comité consultatif souscrit aux conclusions du Comité des commissaires aux comptes et espère qu'il sera donné suite aux recommandations de celui-ci dans les plus brefs délais.**

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, qu'au 29 février 2024, les dépenses s'élevaient à 829 308 615 dollars (montant brut). À la fin de l'exercice, on estimait que le montant total des dépenses atteindraient 1 042 554 800 dollars (montant brut), soit un solde inutilisé de 21 798 400 dollars, ce qui correspondait à des dépenses inférieures de 2,0 % aux crédits ouverts (1 064 353 200 dollars). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité qu'au 31 mars 2024, les engagements de dépenses se chiffraient à 289 473 004 dollars (soit 28,1 % du montant total des crédits ouverts pour l'exercice 2023/24), répartis comme suit : 213 514 543 dollars au titre du personnel militaire et du personnel de police, 6 819 689 dollars au titre du personnel civil et 69 138 771 dollars au titre des dépenses opérationnelles.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 13 février 2024, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MONUSCO depuis sa création se chiffrait à 25 929 384 700 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'établissaient à 25 488 612 100 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 440 772 600 dollars. À la même date, le solde de trésorerie de la Mission était de 381 834 900 dollars, ce qui suffisait à couvrir la réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses, soit 170 738 400 dollars, (compte non tenu des sommes à rembourser aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police). En outre, il a été indiqué au Comité qu'au 30 septembre 2023, le solde restant dû au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 66 380 100 dollars.

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2023, 390 demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 10 200 600 dollars depuis la création de la Mission et 24 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif prend note de l'augmentation du nombre de demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité et compte que les demandes en attente seront réglées sans tarder.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

A. Mandat et hypothèses budgétaires

9. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la MONUSCO dans sa résolution [1925 \(2010\)](#) et l'a prorogé jusqu'au 20 décembre 2024 par sa résolution [2717 \(2023\)](#). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la Mission pour 2024/25 sont résumées dans la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget ([A/78/741](#)). Après son retrait du Sud-Kivu et la fermeture de ses bureaux locaux de Bukavu et d'Uvira lors de l'exercice 2023/24, la Mission opérera dans deux provinces, le Nord-Kivu et l'Ituri, pendant l'exercice 2024/25. Elle continuera de s'attacher à créer des conditions propices à une réduction progressive des effectifs dans ces deux provinces conformément au plan de transition révisé et prendra les mesures voulues pour mettre en œuvre le plan de désengagement complet élaboré par le groupe de travail conjoint composé de représentants de la MONUSCO et du Gouvernement, dont le Conseil de sécurité a pris bonne note dans sa résolution [2717 \(2023\)](#). Le Comité consultatif traite les questions relatives à la transition et au désengagement dans les paragraphes ci-dessous, selon qu'il convient.

B. Ressources nécessaires

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2022/23)	Dépenses (2022/23)	Montant alloué (2023/24)	Dépenses au 29 février 2024	Dépenses prévues (2024/25)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	510 727,8	515 798,6	538 643,3	474 828,7	423 078,4	(115 564,9)	(21,5)
Personnel civil	268 766,8	254 132,2	258 207,7	181 187,8	237 376,1	(20 831,6)	(8,1)
Dépenses opérationnelles	250 775,3	245 904,7	267 502,2	173 274,5	258 003,5	(9 498,7)	(3,6)
Total brut	1 030 269,9	1 015 835,5	1 064 353,2	829 291,0	918 458,0	(145 895,2)	(13,7)

10. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2024/25 s'élève à 918 458 000 dollars, ce qui représente une diminution de 145 895 200 dollars (13,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2023/24 (1 064 353 200 dollars). On trouvera aux sections II et III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget ([A/78/741](#)) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2022/23 ^a	Effectif réel au 30 juin 2023	Effectif autorisé pour 2023/24 ^a	Effectif réel au 29 février 2024	Effectif autorisé ^a et proposé pour 2024/25	Variation
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)
Observateurs militaires	660	502	660	488	600	(60)
Contingents	13 140/13 500 ^b	12 545	13 500	12 563	11 500	(2 000)
Police des Nations Unies	591	380	591	374	443	148
Unités de police constituées	1 410	1 229	1 410	1 266	1 270	140

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b L'effectif autorisé a été revu par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2666 \(2022\)](#), en date du 20 décembre 2022.

11. Le montant des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2024/25 s'élève à 423 078 400 dollars, soit 115 564 900 dollars (21,5 %) de moins que les crédits ouverts pour l'exercice 2023/24. La diminution des ressources nécessaires tient principalement à la baisse du nombre de membres des contingents, de la police des Nations Unies et des unités de police constituées qu'il est proposé de déployer et des voyages liés à ces déploiements, ainsi que du volume moins important de matériel appartenant aux contingents qui sera rapatrié, contrebalancée en partie par la hausse, par rapport à 2023/24, des taux de remboursement de ce matériel approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [77/303 \(A/78/741\)](#), par. 147 à 152).

Déploiement tardif

12. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des coefficients délais de déploiement des militaires et du personnel de police constatés pour les exercices 2022/23 et 2023/24 et de ceux qui sont proposés pour l'exercice 2024/25.

Coefficients délais de déploiement

(Pourcentage)

Catégorie	Coefficient approuvé pour 2022/23	Coefficient effectif au 30 juin 2023	Coefficient approuvé pour 2023/24	Coefficient effectif au 29 février 2024	Coefficient effectif moyen au 29 février 2024	Coefficient proposé pour 2023/24
Militaires et personnel de police						
Observateurs militaires	23,0	23,9	23,0	26,1	24,4	23,3
Contingents	2,1	7,1	4,7	6,9	7,3	8,7
Police des Nations Unies	26,4	35,7	30,7	36,7	35,4	30,7
Unités de police constituées	12,8	12,8	0,0	10,2	12,8	17,3

Matériel appartenant aux contingents

13. Les ressources nécessaires au titre du matériel appartenant aux contingents pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 114 786 000 dollars pour 2024/25 (ibid., par. 133). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif, entre autres, que les difficultés rencontrées pour mener à bien les inspections du matériel

appartenant aux contingents étaient notamment les manifestations contre la MONUSCO, les problèmes de sécurité liés aux activités des groupes armés et le mauvais état des routes pendant la saison des pluies. En outre, l'impossibilité d'utiliser ce matériel, lorsqu'il était irréparable, avait essentiellement des conséquences pour les unités du génie, dont le matériel essentiel était principalement du matériel appartenant aux contingents, mais elle ne réduisait pas trop les capacités opérationnelles des unités. Les retenues faites sur les montants à rembourser aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police lorsque du matériel majeur leur appartenant est manquant ou défectueux sont prises en compte lors de l'élaboration du projet de budget.

14. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé (2022/23)	Effectif déployé au 30 juin 2023	Effectif approuvé (2023/24)	Effectif déployé au 29 février 2024	Effectif proposé (2024/25)	Variation
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)
Postes						
Personnel recruté sur le plan international	687	597	670	605	623	(47)
Administrateurs recrutés sur le plan national	190	172	200	171	170	(30)
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1 407	1 319	1 408	1 232	1 161	(247)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)						
Personnel recruté sur le plan international	5	5	5	4	4	(1)
Administrateurs recrutés sur le plan national	10	7	11	6	7	(4)
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	46	44	46	36	30	(16)
Volontaires des Nations Unies						
Volontaires recrutés sur le plan international	307	291	291	282	247	(44)
Volontaires recrutés sur le plan national	15	15	32	29	28	(4)
Personnel fourni par des gouvernements	90	51	90	45	90	–
Total	2 757	2 501	2 753	2 410	2 360	(393)

15. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2024/25 s'élève à 237 376 100 dollars, soit 20 831 600 dollars (8,1 %) de moins que les crédits ouverts pour l'exercice 2023/24. Le Secrétaire général indique que cette diminution s'explique par ce qui suit : a) la suppression de 47 postes soumis à recrutement international, 30 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 247 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national,

44 emplois de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international et 4 emplois de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national, ainsi que, parmi les emplois de temporaire (autre que pour les réunions), de 4 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 1 emploi soumis à recrutement international et 16 emplois d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national, en raison de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira (336 postes et emplois) ; b) l'achèvement du transfert au Gouvernement des fonctions remplies par la Mission à Kalemie, Kananga et Tshikapa (26 postes et emplois), et le transfert au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) des fonctions liées à la fourniture de services de sécurité et de services technologiques à la Base d'appui d'Entebbe (31 postes) ; c) la réduction du nombre de membres du personnel fourni par des gouvernements qu'il est prévu de déployer, qui passera de 58 en 2023/24 à 40 en 2024/25, la Mission s'étant retirée du Sud-Kivu (ibid., par. 45).

Recommandations concernant les postes et les emplois

16. En ce qui concerne le personnel civil, le Secrétaire général propose d'inscrire au total 2 471 postes et emplois au budget de la Mission pour 2024/25, compte tenu, comme indiqué en détail dans la section E du projet de budget du Secrétaire général, de ce qui suit : a) la suppression de 393 postes et emplois (47 soumis à recrutement international (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 12 P-3, 3 P-2, 23 SM), 30 AN, 247 GN, 44 VNU soumis à recrutement international, 4 VNU soumis à recrutement national, 1 PT soumis à recrutement international, 4 PT soumis à recrutement national et 16 PT-GN) ; b) la réaffectation d'un poste d'agent(e) du Service mobile ; c) le transfert d'un poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national. La suppression de 393 postes et positions à laquelle il est proposé de procéder est liée à la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, au retrait des capacités résiduelles de la Mission jusqu'ici présentes à Kalemie, Kananga et Tshikapa et au transfert des services de sécurité et de technologie de terrain fournis à la Base d'appui à Entebbe (voir par. 31 ci-dessous). Le Comité consultatif note que sur les 393 postes et emplois qu'il est proposé de supprimer, 301 (77 %) sont soumis à recrutement national et 92 (23 %) à recrutement international, alors qu'il attendait l'inverse (voir également par. 36 ci-dessous).

Capacités résiduelles, y compris Radio Okapi

17. Il est indiqué dans le projet de budget du Secrétaire général que la MONUSCO maintiendra, dans le Sud-Kivu, une présence civile résiduelle suffisante pour que le transfert de ses tâches aux autorités congolaises prévu dans le plan de désengagement s'effectue de manière progressive et responsable, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités nationales. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces capacités résiduelles, composées de 43 personnes (11 recrutées sur le plan international, 22 sur le plan national, 1 VNU, 3 membres du personnel fournis par des gouvernements, 5 membres de la police des Nations Unies et 1 vacataire), seraient maintenues à Bukavu et chargées de s'occuper des aspects clefs du plan de désengagement et des domaines prioritaires de la transition dans la province, dont les droits humains, les affaires civiles, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la protection de l'enfance et Radio Okapi, ainsi que de fournir des services d'appui, de coordination, d'analyse et de sécurité. Le Comité a également été informé que, après qu'il a été proposé de supprimer cinq postes d'assistant(e) d'information (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) à Radio Okapi¹ (A/78/741, par. 103), il a été

¹ Les cinq postes qu'il est proposé de supprimer à Radio Okapi relèvent de la composante 2 : appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité.

jugé prioritaire de maintenir l'accès à l'information publique par l'intermédiaire de ce média, en conservant parmi les capacités résiduelles un poste de spécialiste de l'information (adjoint(e) de 2^e classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et un poste d'assistant(e) d'information (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) dont les titulaires seraient chargés d'assurer une transition sans heurts avec le Groupe de la communication des Nations Unies. En outre, des discussions sur la future configuration de Radio Okapi étaient en cours. En ce qui concerne la sécurité de l'équipe civile résiduelle, le Comité a été informé que sept postes, à savoir un poste d'agent(e) responsable de la sécurité (Service mobile), un poste d'agent(e) de coordination de la sécurité (adjoint de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et cinq postes d'agent(e) de sécurité sur le terrain (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), seraient maintenus à Bukavu à cet effet. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les capacités résiduelles, notamment sur le rôle que devrait jouer Radio Okapi, en étroite coordination avec le pays hôte, seront communiquées dans le prochain rapport sur le budget de la MONUSCO.**

Taux de vacance

Taux de vacance

(Pourcentage)

Catégorie	Taux budgétisé 2022/23	Taux effectif 2022/23	Taux budgétisé 2023/24	Taux effectif au 31 décembre 2023	Taux effectif	Taux effectif	Taux effectif	Taux
					moyen de janvier à décembre 2023	effectif au 29 février 2024	moyen au 29 février 2024	proposé 2024/25
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	11,5	11,5	11,5	10,4	11,6	9,7	11,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national								
Administrateurs	6,0	8,9	8,3	14,5	11,8	14,5	14,5	11,8
Agents des services généraux	6,3	6,3	6,4	7,1	6,6	12,5	8,4	6,6
Volontaires des Nations Unies								
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	5,0	6,5	6,1	3,8	5,4	3,1	4,5	3,8
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	9,1	0,0	0,0	9,4	16,7	9,4	15,6	9,4
Emplois de temporaire								
Personnel recruté sur le plan international	16,7	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	25,0	30,0	30,0	36,4	36,4	45,5	36,4	36,4
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	0,7	4,3	2,2	4,3	6,5	21,7	8,7	4,3
Personnel fourni par des gouvernements	38,9	46,7	35,6	50,0	47,8	50,0	47,8	55,6

18. Le Comité consultatif constate que les taux de vacance proposés pour le personnel recruté sur le plan international diffèrent du taux effectif et du taux effectif moyen au 29 février 2024. Il constate également que le taux de vacance effectif au 29 février 2024 et le taux effectif moyen à la même date étaient les suivants : a) 9,7

et 11,0 % pour le personnel recruté sur le plan international ; b) 14,5 et 14,5 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national ; c) 6,5 et 8,4 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national ; d) 3,1 et 4,5 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international ; e) 9,4 et 15,6 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international ; f) 20,0 et 20,0 % pour les emplois de temporaire ; g) 50,0 et 47,8 % pour le personnel fourni par des gouvernements. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, au moment où elle examinera le présent rapport, des informations actualisées sur les derniers taux de vacance effectifs et taux de vacance effectifs moyens, ainsi que des explications claires sur ce qui justifie que les taux proposés diffèrent des taux effectifs lorsque tel est le cas.** Le Comité revient sur les taux de vacance dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

Postes vacants

19. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2024, 282 postes (1 SSG, 1 D-1, 5 P-5, 3 P-4, 20 P-3, 5 P-2, 30 SM, 176 G, 29 AN et 12 VNU) étaient vacants. Treize postes (9 d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national et 4 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) étaient vacants depuis plus de 24 mois (26 à 58 mois), et le recrutement en était à divers stades. Le Comité a également été informé que, du fait de la transition en cours à la MONUSCO, il était devenu difficile de pourvoir des postes au moyen d'avis de vacance de poste génériques parce que le nombre de candidats, en particulier de candidates, qualifiés figurant sur les listes d'aptitude était insuffisant et que la marge de manœuvre, pour adapter ces avis à la situation de la transition, était limitée. En outre, la Mission avait du mal à attirer du personnel et à le retenir à son service en raison de la réduction, à terme, de ses effectifs et de l'absence de sécurité de l'emploi qui en découlait. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les recrutements relatifs aux postes vacants et les mesures qu'il est envisagé de prendre dans le contexte de la transition et du désengagement de la MONUSCO seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget (voir également par. 36 ci-dessous).**

20. **Sous réserve des recommandations formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.**

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2022/23)	Dépenses (2022/23)	Montant alloué (2023/24)	Dépenses au 29 février 2024	Dépenses prévues (2024/25)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) – (3)	(7) = (4)/(2)
Dépenses opérationnelles							
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	584,8	632,3	516,9	458,4	885,2	368,3	71,3
Voyages officiels	4 558,3	4 432,4	4 897,2	2 688,6	4 618,4	(278,8)	(5,7)
Installations et infrastructures	45 609,7	70 161,9	49 573,1	39 165,8	47 314,8	(2 258,3)	(4,6)
Transports terrestres	10 579,9	12 833,6	8 582,3	6 325,0	8 441,7	(140,6)	(1,6)

Catégorie	Montant alloué (2022/23)	Dépenses (2022/23)	Montant alloué (2023/24)	Dépenses au 29 février 2024	Dépenses prévues (2024/25)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (4)/(2)
Opérations aériennes	99 676,1	64 963,7	115 684,7	58 949,9	103 386,5	(12 298,2)	(10,6)
Opérations maritimes ou fluviales	690,0	1 200,9	910,0	607,1	1 140,0	230,0	25,3
Communications et informatique	39 824,6	40 614,4	41 022,7	31 795,4	38 813,9	(2 208,8)	(5,4)
Santé	2 237,4	1 767,2	1 973,5	764,0	1 356,8	(616,7)	(31,2)
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	45 764,5	48 050,4	43 091,8	31 921,0	50 796,2	7 704,4	17,9
Projets à effet rapide	1 250,0	1 247,9	1 250,0	599,3	1 250,0	–	–
Total	250 775,3	245 904,7	267 502,2	173 274,5	258 003,5	(9 498,7)	(3,6)

21. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour 2024/25 s'élève à 258 003 500 dollars, ce qui représente une diminution nette de 9 498 700 dollars (3,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023/24 (267 502 200 dollars). Cette diminution s'explique par la baisse des ressources demandées pour toutes les catégories de dépenses, sauf les consultants et services de consultants, les opérations maritimes ou fluviales et les fournitures, services et matériel divers (voir également [A/78/741](#), sect. II et III).

22. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les justifications fournies étayent pleinement les montants demandés ci-dessous et formule les observations et recommandations suivantes :**

a) *Consultants et services de consultants.* Les dépenses prévues se chiffrent à 885 200 dollars pour 2024/25, soit 368 300 dollars (71,3 %) de plus que le montant approuvé pour 2023/24 (516 900 dollars), alors qu'elles se sont élevées à 632 300 dollars en 2022/23 et s'établissaient à 458 400 dollars au 29 février 2024. **Compte tenu de la tendance récente à une sous-utilisation des crédits, ainsi que du taux d'exécution qu'il est prévu d'atteindre pendant la période de transition et de désengagement de la MONUSCO, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (88 500 dollars) des ressources demandées au titre des consultants et des services de consultants ;**

b) *Installations et infrastructures.* Les dépenses prévues se chiffrent à 47 314 800 dollars pour 2024/25, soit 2 258 300 dollars (4,6 %) de moins que le montant approuvé pour 2023/24 (49 573 100 dollars), alors qu'elles se sont élevées à 70 161 900 dollars en 2022/23 et s'établissaient à seulement 39 165 800 dollars au 29 février 2024. Le Comité consultatif constate une importante sous-utilisation des crédits au 31 décembre 2023 : i) en ce qui concerne l'achat de matériel de génie, les dépenses s'élevaient à 447 900 dollars (17 %), contre des crédits de 2 669 400 dollars ; ii) en ce qui concerne l'achat de structures préfabriquées et de matériel d'hébergement et de réfrigération, les dépenses s'élevaient à 1 058 800 dollars (39 %), contre des crédits de 2 684 000 dollars ; iii) en ce qui concerne l'achat de matériel de traitement de l'eau et de distribution du carburant, les dépenses s'élevaient à 323 500 dollars (18 %), contre des crédits de 1 737 700 dollars ; iv) en ce qui concerne les travaux de construction, de transformation et de rénovation des locaux et les gros travaux d'entretien, les dépenses s'élevaient à 928 500 dollars (32 %), contre des crédits de 2 907 100 dollars, alors qu'en 2022/23, elles s'étaient établies à 738 700 dollars (23 %), contre des crédits de 3 253 700 dollars ; v) en ce qui concerne les matériaux de construction et les fournitures pour la défense des périmètres, les dépenses s'élevaient à 719 400 dollars (17 %), contre des crédits de 4 195 000 dollars, alors

qu'en 2022/23, elles s'étaient établies à 3 171 400 dollars (78 %), contre des crédits de 4 084 100 dollars. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité que la MONUSCO prévoyait de continuer à mettre en œuvre de grands projets de construction dans les secteurs où elle était toujours présente (le Nord-Kivu et l'Ituri), notamment la construction de nouveaux camps pour les nouveaux contingents et la consolidation des locaux, ce qui nécessiterait le remplacement de bâtiments préfabriqués par des logements fournis par l'ONU. **Compte tenu de la transition en cours et du désengagement de la MONUSCO, ainsi que de la réduction des effectifs militaires, policiers et civils qui en découle, le Comité consultatif estime que certaines activités pourraient être réduites au minimum, notamment les grands projets de construction ou l'installation de nouveaux bâtiments préfabriqués. Compte tenu également des dernières tendances en matière de dépenses, il recommande une réduction de 3 % (1 362 300 dollars) des 45 410 400 dollars demandés au titre des installations et des infrastructures ;**

c) *Transports terrestres.* Les dépenses prévues se chiffrent à 8 441 700 dollars pour 2024/25, soit 140 600 dollars (1,6 %) de moins que le montant approuvé pour 2023/24 (8 582 300 dollars), alors qu'elles se sont élevées à 12,833,600 dollars en 2022/23 et s'établissaient à seulement 6 325 000 dollars au 29 février 2024. **Compte tenu de la transition en cours et du désengagement de la MONUSCO, ainsi que du moindre besoin de véhicules et de la baisse des dépenses connexes qui en découlent, des gains d'efficacité supplémentaires pourraient être dégagés. Étant donné la sous-utilisation des crédits qui a été observée pour la période considérée, le Comité consultatif recommande une réduction de 5 % (422 100 dollars) des 8 441 700 dollars demandés au titre des transports terrestres ;**

d) *Opérations aériennes.* Les dépenses prévues se chiffrent à 103 386 500 dollars pour 2024/25, soit 12 298 200 dollars (10,6 %) de moins que le montant approuvé pour 2023/24 (115 684 700 dollars), alors qu'elles se sont élevées à 64 963 700 dollars en 2022/23 et s'établissaient à seulement 58 949 900 dollars au 29 février 2024. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que des crédits étaient prévus dans le budget approuvé de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour 2023/24 pour l'ajout d'un avion C-130 dans le cadre d'un accord de partage des coûts avec la MONUSCO, mais que l'accord ne s'était pas concrétisé car les fonds préaffectés n'étaient pas disponibles. Le budget approuvé de la MONUSCO pour 2023/24 comprend des crédits pour l'ajout, selon le principe du partage des coûts, d'un avion C-130 que les missions utiliseront en fonction des disponibilités et des besoins, en payant le coût des heures de vol effectives. En outre, le Secrétariat est en train de mettre en place une lettre d'attribution à la demande pour l'appui aux missions de la région sur la base d'une facturation au service rendu. En ce qui concerne les systèmes de drones, la sous-utilisation récente des crédits est liée au fait que ces systèmes ont été moins utilisés que prévu entre juin 2021 et la mi-septembre 2023, en raison de six accidents après lesquels il n'a pas été possible d'assurer une capacité opérationnelle minimale. Il a été indiqué au Comité que, la situation ayant été réglée, la pleine capacité opérationnelle était maintenue depuis le 12 septembre 2023. En outre, la baisse du nombre d'heures de vol pendant l'exercice 2022/23 s'expliquait par les conditions de sécurité résultant de la poursuite des affrontements avec le Mouvement du 23 mars, des tirs essayés par les avions de l'ONU et d'une série de risques nouveaux, ainsi que du retard pris dans le déploiement de sept hélicoptères destinés à remplacer huit hélicoptères récupérés en septembre 2022 par un pays fournisseur de contingents. **Le Comité consultatif rappelle qu'il a déjà exprimé des préoccupations au sujet de la gestion des systèmes de drones dans la Mission (voir A/76/760/Add.4, par. 32, et A/75/822/Add.6, par. 35) et espère que des informations complémentaires seront fournies à l'Assemblée générale**

lorsqu'elle examinera le présent rapport ; il espère également que, compte tenu en particulier de la transition et du désengagement de la MONUSCO, des informations actualisées figureront dans le prochain rapport relatif au budget. Étant donné le montant total des dépenses faites au titre des opérations aériennes du fait de la transition et du désengagement de la MONUSCO, ainsi que les difficultés rencontrées en matière opérationnelle en raison de l'état de fonctionnement des systèmes de drones, il recommande une réduction de 3 % (3 101 600 dollars) des 103 386 500 dollars demandés au titre des opérations aériennes. Il revient sur les systèmes de drones dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

Projets à effet rapide

23. Des informations sur les projets à effet rapide sont données aux paragraphes 143 à 145 du projet de budget du Secrétaire général, le montant des ressources demandées (1 250 000 dollars) restant inchangé par rapport à celui des ressources approuvées pour 2023/24 au titre de 41 projets. Comme indiqué ci-dessus, au 29 février 2024, le montant total des dépenses pour 2023/24 s'élevait à 599 300 dollars, soit 48 % des crédits ouverts. Les projets qu'il est prévu de mener pendant l'exercice 2024/25 consisteront à continuer d'installer des panneaux solaires dans les marchés et les principaux espaces publics, de construire ou de remettre en état des centres de santé essentiels, des bâtiments scolaires et des points d'eau, de bâtir des centres de formation professionnelle et de les doter en matériel, de réparer des ponts, de rénover des prisons, des bâtiments judiciaires, des postes de la Police nationale congolaise et des bâtiments administratifs, et d'apporter un soutien psychosocial aux victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre. **Le Comité consultatif continue d'engager la Mission à utiliser pleinement les ressources dont elle dispose pour la mise en œuvre de projets à effet rapide et à veiller à ce que ces projets aient des effets positifs durables sur le quotidien de la population locale, tout en s'attachant à consolider le bilan de ses activités pendant la phase de transition et de désengagement (voir également par. 28 ci-dessous).** Il revient sur les projets à effet rapide dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

Activités relatives aux programmes, y compris le déminage

24. Le montant estimatif des dépenses prévues au titre des activités relatives aux programmes pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 s'élève à 27 239 300 dollars, comme indiqué ci-dessous (A/78/741, par. 141 et 142).

Activités relatives aux programmes (2024/25)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant proposé</i>
Services de détection des mines et de déminage	4 155,6
État de droit et réforme du secteur de la sécurité	4 233,3
Promotion et protection des droits humains	1 540,0
Projets de stabilisation des communautés	2 793,9
Consolidation de la paix	6 200,0
Renforcement de la confiance dans les institutions chargées de la sécurité	750,0
Lutte contre la violence de proximité	3 000,0
Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration et rapatriement	2 016,5
Femmes et paix et sécurité	930,0

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant proposé</i>
Jeunes, paix et sécurité	80,0
Gestion des armes légères et de petit calibre	740,0
Régime de sanctions	800,0
Total	27 239,3^a

^a Dépenses totales pour l'exercice 2022/23 : 14 171 500 dollars.
Montant total approuvé pour l'exercice 2023/24 : 14 844 100 dollars.
Étant donné que de nouvelles catégories standard sont employées dans l'ensemble des missions à compter de l'exercice 2024/25, seul les montants totaux sont indiqués dans le présent rapport à des fins de comparaison.

25. En ce qui concerne les services de détection des mines et de déminage, un montant de 4 155 600 dollars est proposé, la MONUSCO devant continuer de renforcer la capacité des forces de sécurité nationales de déminer, neutraliser les munitions explosives, marquer, enregistrer et gérer en toute sécurité les armes et les munitions, ainsi que de mettre en œuvre et d'évaluer les stratégies et les plans d'action nationaux correspondants afin de garantir la protection des civils (ibid., par. 27). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que les activités de lutte antimines de la Mission seraient limitées au Nord-Kivu et à l'Ituri à partir de mai 2024. Le programme de lutte contre les mines serait mis en œuvre par le Service de la lutte antimines par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), mais il n'était pas proposé de modifier l'accord contractuel concernant le personnel actuellement chargé de ces activités, qui continuerait d'être engagé par l'intermédiaire de l'UNOPS.

26. Sous réserve des recommandations formulées au paragraphe 22, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.

V. Questions diverses

Transition et désengagement de la Mission

27. Des informations détaillées, notamment des informations de contexte, sur la transition et le désengagement de la Mission sont fournies dans la section I du projet de budget. En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité consultatif qu'on ignorait quand, exactement, le retrait et la liquidation de la MONUSCO seraient complètement achevés. Dans le plan de désengagement actuel (voir [S/2023/904](#)), il est prévu que les opérations cessent dans le Sud-Kivu d'ici au 30 avril 2024, conformément à la résolution [2717 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité. Le retrait du Sud-Kivu, la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, le retrait de la capacité résiduelle de la région du Kasaï et du Tanganyika et le transfert au Centre de services régional d'Entebbe des fonctions liées à la fourniture de services de sécurité et de services technologiques à la Base d'Entebbe ont entraîné la diminution de 2 877 personnes du nombre d'agents en tenue à déployer, la suppression de 393 postes et emplois, la réduction de la flotte aérienne, qui compte sept hélicoptères de moins, et une diminution globale du projet de budget. En outre, la MONUSCO a entrepris une évaluation conjointe des capacités avec l'équipe de pays des Nations Unies, en prêtant une attention particulière à la transition dans le Sud-Kivu, le Nord-Kivu et l'Ituri, afin de déceler les déficits critiques en ressources, le projet étant d'accroître les ressources demandées pour l'exécution des programmes en vue de renforcer les capacités nationales et provinciales à l'appui des activités prioritaires devant être menées dans

les trois provinces. La date de début de la mise en œuvre au Nord-Kivu et en Ituri des prochaines phases du plan de désengagement n'a pas encore été déterminée. Comme il lui est demandé dans la résolution 2717 (2023), d'ici au 30 juin 2024, la MONUSCO donnera, en coordination avec les parties prenantes concernées, y compris en consultation avec la société civile, des informations actualisées sur l'application du plan de désengagement complet et des propositions pour les prochaines étapes du retrait progressif, responsable et durable de la Mission. En outre, tout au long du déploiement de la Force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est, qui constitue le volet militaire du processus de Nairobi dirigé par la Communauté, la MONUSCO a fourni des informations pour améliorer l'appréciation de la situation opérationnelle commune et la perception de la situation. La Mission est loin d'être seule dans les secteurs où elle continue d'opérer, où sont également présentes des forces bilatérales et la mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, en cours de déploiement depuis le 15 décembre 2023 et qui n'a pas encore atteint sa pleine capacité opérationnelle, mais qui a commencé ses opérations militaires le 28 janvier 2024.

28. En ce qui concerne le bilan des activités de la MONUSCO en République démocratique du Congo, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que la Mission avait été créée par la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité pour remplacer la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), et que son bilan couvrirait l'ensemble de la période commençant par le déploiement de la MONUC, en 1999. S'agissant du bilan global des activités menées par la MONUSCO-MONUC dans le pays, la MONUSCO s'attachera, par exemple, à continuer de renforcer les capacités nationales et de veiller à ce que ses agents des services généraux et ses administrateurs recrutés sur le plan national soient correctement formés et dotés des compétences non techniques nécessaires pour assumer des fonctions dans le secteur public et le secteur privé et auprès des organismes, fonds et programmes des Nations Unies après son départ. Le Comité a également été informé que, dans le contexte du désengagement du Sud-Kivu et en ce qui concerne les moyens de la Mission, le caractère positif de ce bilan sera démontré par le transfert de bases entièrement fonctionnelles aux institutions nationales chargées de la sécurité. Le transfert de moyens fonctionnels pour l'aéroport de Kavumu est déjà planifié, le but étant que l'aéroport continue de fonctionner après le départ de la MONUSCO. Il a été indiqué au Comité qu'il n'était pas possible d'établir de plan détaillé de cession des actifs tant que le retrait de la Mission n'était pas ordonné. À cet égard, le Comité a également été informé que les enseignements tirés des opérations de transition dernièrement menées par des missions de maintien de la paix étaient appliqués, notamment pour ce qui était de la cession des actifs, des questions environnementales et des questions administratives.

29. **Le Comité consultatif se félicite que la Mission applique les enseignements tirés de l'expérience d'autres missions dont le mandat est en train de s'achever, ou s'est déjà achevé, et attend avec intérêt des informations à ce sujet dans les prochains rapports sur la MONUSCO. Il compte que les préparatifs d'un plan de cession des actifs commenceront sans tarder, comprendront des demandes de dons anticipées et des mesures d'atténuation de la perte d'actifs, et seront progressivement mis en œuvre tout au long de la transition et du désengagement de la MONUSCO, de telle sorte que la Mission soit bien préparée pour un processus de cession ordonné et efficace, en particulier si des mesures devaient être prises dans des délais très courts, comme cela a été le cas pour d'autres missions (voir également A/77/767/Add.8, par. 33). Il espère que des informations précises sur les différents aspects du bilan des activités de la MONUSCO figureront dans de prochains rapports.**

Assistance électorale

30. L'assistance électorale n'a fait l'objet d'aucune demande de ressources dans le projet de budget pour 2024/25. Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que, selon le calendrier communiqué par la Commission électorale nationale indépendante, l'appui logistique fourni par la MONUSCO devrait se poursuivre au moins jusqu'en mars 2024, l'élection sénatoriale et celle des gouverneurs devant se tenir à ce moment-là. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement du processus électoral et sur les effets que ce processus pourrait avoir sur les activités de la MONUSCO seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

Coopération avec le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

31. Il est indiqué dans le projet de budget que la Mission continuera de transférer au Centre de services régional d'Entebbe les services qu'elle fournit actuellement à la Base d'appui d'Entebbe. Elle continuera de gérer la Base et de fournir des services d'appui technique et logistique au Centre et aux autres entités qui s'y trouvent, mais les fonctions liées à la prestation sur le terrain de services technologiques et de services de sûreté et de sécurité seront transférées au Centre, dans le cadre de l'approche échelonnée de transfert à celui-ci des fonctions exécutées par la Mission. Tout au long de l'exercice 2024/25, la MONUSCO continuera de fournir un appui logistique (équipements collectifs, carburant, services de transport aérien et de passagers, entretien des locaux, entretien des véhicules et autres services de transport, approvisionnement général) moyennant remboursement, calculé en fonction de l'effectif de chaque entité présente à la Base d'appui, comme indiqué dans les accords relatifs aux opérations (A/78/741, par. 48). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif qu'en octobre 2022, la MONUSCO et le Centre de services régional d'Entebbe avaient passé en revue les fonctions autres que les fonctions de traitement administratif exercées par la Mission à la Base d'appui d'Entebbe et susceptibles d'être progressivement transférées au Centre, ce qui avait abouti à la décision de transférer à celui-ci les fonctions de protocole et de liaison auprès du Gouvernement ougandais lors de l'exercice 2023/24. Pendant l'exercice 2024/25, la MONUSCO transférera au Centre les fonctions liées aux services technologiques et aux services de sûreté et de sécurité, les fonctions relatives à la gestion des installations, au soutien santé et à l'appui logistique aux autres entités présentes au Centre devant être transférées également, mais progressivement. En outre, il a été indiqué au Comité que tout nouveau transfert de responsabilités serait évalué à la lumière de la stratégie de retrait de la Mission et de manière progressive afin de faire en sorte que le Centre de services régional soit en mesure de fournir ces services. **Le Comité consultatif compte que des informations sur les changements susceptibles d'avoir des incidences sur les activités de la MONUSCO, ainsi que sur le recours de la Mission aux services du Centre de services régional d'Entebbe, seront présentées dans les futurs projets de budget, s'il y a lieu.** Le Comité traite également du transfert des fonctions dans son récent rapport sur l'exécution du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et sur le projet de budget du Centre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 (A/78/744/Add.6, par. 13 à 16).

Gains d'efficience

32. On lit dans le projet de budget qu'il est tenu compte, dans les prévisions de dépenses pour 2024/25, d'un montant de 324 500 dollars correspondant aux gains d'efficience attendus, qui sont répartis comme suit : a) 238 500 dollars résultant de la réduction de la consommation de carburant des générateurs (220 300 litres) grâce à

l'installation de parcs photovoltaïques dans un camp à Beni et au raccordement de camps à Bunia et à Beni aux lignes hydroélectriques ; b) 86 000 dollars résultant de la réduction des coûts de maintenance. Comme suite à sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que d'autres gains d'efficacité pourraient être réalisés grâce à ce qui suit : les parcs solaires, qui produisent 29 % de l'énergie de la Mission ; le remplacement des dispositifs d'éclairage actuels par des diodes électroluminescentes ; la mise en place du système électronique de ravitaillement des véhicules ; la réduction de l'impression de documents au profit d'un plus grand recours aux systèmes en ligne ; la remise en état des véhicules légers et des engins lourds plutôt que leur remplacement ; la mise en œuvre du système *Unite* de surveillance à distance des infrastructures de terrain, doté d'un réseau de 300 capteurs, qui facilite la surveillance complète de la consommation d'énergie. **Le Comité consultatif estime que des possibilités de gains d'efficacité continueront de se présenter pendant la phase de transition et de désengagement de la MONUSCO, et compte que des informations actualisées à ce sujet seront présentées dans le prochain projet de budget.**

Mésinformation et désinformation

33. Il est indiqué dans le projet de budget que la MONUSCO mènera diverses initiatives à l'appui des mesures prises au niveau national pour lutter contre les discours de haine, l'incitation à la violence, la mésinformation et la désinformation. Elle s'attachera notamment à ce qui suit : a) anticiper et surveiller le lancement de campagnes de désinformation et y réagir, et soutenir les projets visant à pérenniser Radio Okapi ; b) collaborer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme afin de soutenir les efforts visant à prévenir et à combattre les discours de haine et l'incitation à la violence, ainsi que la désinformation et la mésinformation ; c) organiser des campagnes d'information multimédias par la publication de messages sur les médias sociaux, notamment des vidéos, des récits et des photographies percutants présentant le travail et le bilan des activités de la Mission ; d) mettre en œuvre un programme de mobilisation de la population (projet à effet rapide) visant à renforcer la capacité des médias et des organisations de la société civile de suivre et de contrer la désinformation, la désinformation et les discours de haine [A/78/741, par. 36, 73, 89, et 142 d)]. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que la MONUSCO procédait à un suivi et à une analyse quotidiens de la désinformation et de la mésinformation sur les plateformes de médias sociaux et sur 200 groupes de discussion, et qu'elle faisait régulièrement rapport aux instances dirigeantes à ce sujet afin de les aider à prendre des décisions éclairées. En outre, la MONUSCO avait formé environ 200 représentants de la société civile et journalistes à la détection de la désinformation et de la mésinformation et créé 20 réseaux de groupes de discussion pour contribuer à la diffusion d'informations exactes. **Le Comité consultatif espère que la MONUSCO continuera de s'employer à prévenir la désinformation et la désinformation et à y réagir, et que des informations à ce sujet seront fournies dans les prochains rapports de la Mission.** Il revient sur la désinformation et la désinformation dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

Prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles

34. Il est indiqué dans le projet de budget que, dans le cadre des activités relatives aux programmes, après le retrait du Sud-Kivu et avant son retrait progressif du Nord-Kivu et de l'Ituri, la MONUSCO mettra en œuvre un projet visant à soutenir les victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel civil ou du personnel en tenue [A/78/741, par. 141 c)]. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que 161 cas d'exploitation et

d'atteintes sexuelles présumées avaient été signalés entre 2019 et 20 février 2024, et que dans 122 de ces cas, les faits s'étaient produits avant 2019, 39 nouveaux cas ayant été signalés depuis 2019. Au 20 février 2024, 76 affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles, dans lesquelles étaient en cause 62 membres du personnel en tenu et 14 civils, étaient en cours d'examen². Le Comité a reçu la présentation ci-dessous de la répartition des affaires de 2019 au 20 février 2024.

Cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles (2019-20 février 2024)

	2019	2020	2021	2022	2023	Au 20 février 2024
Nombre de cas	15	19	23	47	51	6

35. **Le Comité consultatif espère que, tout en veillant à ce que les victimes soient protégées et qu'une assistance leur soit apportée, la MONUSCO continuera de s'employer à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et à amener les auteurs de tels actes à rendre des comptes, et que des informations à ce sujet seront communiquées dans de prochains rapports.** Il revient sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles dans son rapport sur la question (A/78/819), ainsi que dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

Transformation de postes et emplois soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national

36. Il est indiqué dans le projet de budget que la MONUSCO continuera d'examiner ses besoins en personnel à la lumière de ses priorités et s'efforcera dans toute la mesure possible de transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national. Au 1^{er} juillet 2023, 33 postes et emplois soumis à recrutement international (17 postes et 16 emplois de Volontaire des Nations Unies) avaient été transformés en postes et emplois soumis à recrutement national. Comme suite à sa question, il a été indiqué au Comité consultatif que, compte tenu des 393 postes et emplois qu'il était proposé de supprimer, la Mission n'avait pas trouvé de postes et emplois qu'elle pourrait transformer en postes et emplois soumis à recrutement national aux fins du projet de budget pour 2024/25. **Le Comité consultatif réaffirme l'importance de la transformation de postes et emplois en postes et emplois soumis à recrutement national, qui vise à renforcer les capacités nationales. Malgré la transition en cours et le désengagement de la MONUSCO, il compte que des efforts seront faits pour procéder à ces transformations et que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget (voir A/77/767/Add.8, par. 23).** Il revient sur la question de la transformation des postes et emplois soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

Services d'aide à l'emploi pour les membres du personnel de la Mission recrutés sur le plan national ou international

37. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la MONUSCO menait des initiatives pour aider le personnel recruté sur le plan national dans sa recherche de possibilités d'emploi depuis le début du processus de transition et de désengagement. Jusque-là, plus de 400 membres de ce personnel avaient

² Le Comité consultatif a été informé que de plus amples informations étaient disponibles à l'adresse suivante : <https://conduct.unmissions.org>.

participé à des séances d'information et de formation sur les procédures de recrutement appliquées par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. En outre, ces derniers communiquaient leurs avis de vacance de poste à la MONUSCO, qui avait informé les membres de son personnel recruté sur le plan national qu'ils pouvaient y présenter leur candidature sur les portails en ligne. Des ateliers en ligne et en présentiel sur l'évolution professionnelle ont été organisés par le Groupe de la formation à l'intention de ce personnel afin de l'aider à améliorer ses compétences, établir les curriculum vitae et se préparer pour les entretiens. Une liste de formations professionnelles, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la logistique, de la mécanique automobile et du commerce, a été établie afin d'améliorer le profil d'emploi des personnes intéressées ou de permettre à celles-ci de se reconvertir. Il était prévu d'organiser des salons de l'emploi à divers endroits pour permettre au personnel concerné d'interagir avec des organismes des Nations Unies, des entités du secteur privé et des organisations gouvernementales. À cet égard, le Comité rappelle que, conformément à l'instruction administrative relative au redimensionnement ou à la restructuration entraînant des licenciements (ST/AI/2023/1), lorsque les membres du personnel concernés postulent à des vacances de poste publiées sur Inspira, ils sont placés dans des groupes et leur candidature est examinée à titre prioritaire en fonction de critères prédéfinis et de leur statut contractuel. À condition que les exigences minimales soient remplies, ils doivent également être sélectionnés à titre prioritaire. **Le Comité compte que la MONUSCO continuera de s'employer à aider les membres du personnel recrutés sur le plan national à tous les niveaux à accéder à des possibilités d'emploi, notamment en collaborant avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres organismes internationaux et nationaux présents dans le pays.**

Examen des besoins en personnel civil

38. En réponse à sa question à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le dernier examen complet du personnel civil de la MONUSCO avait été effectué en novembre 2016, et qu'un nouvel examen était en cours, les résultats devant être livrés en juillet 2024. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement de l'examen des besoins en personnel civil seront présentées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport, ainsi que dans le prochain projet de budget.** Il revient sur l'examen des besoins en personnel civil dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

Statistiques sur le genre

39. Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 29 février, sur les 2 049 membres du personnel de la MONUSCO recruté sur le plan national ou sur le plan international à tous les niveaux, 451 (22 %) étaient des femmes et 1 598 (78 %) étaient des hommes. **Le Comité consultatif compte que la MONUSCO continuera de s'efforcer d'améliorer la représentation des femmes au sein de la Mission (voir par. 19).**

VI. Conclusion

40. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 sont indiquées dans la section V du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/78/640). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 14 434 400 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au**

30 juin 2023 ainsi que le montant de 41 227 700 dollars correspondant aux autres produits et ajustements, soit 7 088 900 dollars (produits des placements), 11 596 200 dollars (produits divers ou accessoires) et 22 542 600 dollars (annulation d'engagements d'exercices antérieurs), soient portés au crédit des États Membres.

41. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 sont indiquées dans la section IV du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour cet exercice ([A/78/741](#)). **Sous réserve des observations et des recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées soient réduites de 4 974 500 dollars et soient ramenées de 918 458 000 dollars à 913 483 500 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 913 483 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.**
